

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE REIMS

☎ : 03 26 03 10 41
Fax : 03 26 03 04 22

COMMUNE DE SAINT-THIERRY
51220 SAINT-THIERRY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, CHAPPUT X., GETTEN, HATTERER, MARTINET, MESTRUDE

Mmes BLAS, SARTORE,
formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHAPPUT E. qui a donné pouvoir à CHAPPUT X.
MM ANDRE, BARON,
Mmes JANOT, VATAT

M. CHAPPUT X. est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,**
- **PLU,**
- **Vente de terrain,**
- **Projet de Transfert de l'école au Grand Reims,**
- **Activités culturelles et sportives,**
- **Règlement intérieur,**
- **Contrats vacataires,**
- **Contrats prestataire de service,**
- **Tarifification des activités,**
- **Modification contrat de travail,**
- **Convention CLIC,**
- **Inscription sur monument aux morts,**
- **Informations diverses.**

1°/ Approbation du procès-verbal du conseil en date du 14 mai 2018 :

Approuvé à l'unanimité des présents.

2°/ PLU (Délibération n°2018_07_22D)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-31 et suivants, L 103-2 et R 153-3,

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du code de l'Urbanisme et à la modernisation du Contenu du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le schéma de cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016.

Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par délibération le 08/09/2000, modifié le 16/01/2009,

Vu les 2 révisions simplifiées du POS valant PLU le 22/12/2009,

Vu les mises à jour du 04/08/2015 et du 11/03/2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/02/2015 n°2015_02_04D prescrivant la révision du PLU avec la définition des objectifs poursuivis et la mise en œuvre des modalités de concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Thierry du 28/02/2017 n°2017_02_11D donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de Saint-Thierry,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 27/03/2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de Saint-Thierry,

Vu le porter à connaissance de l'Etat du 13/10/2015 et les additifs du 08/03/2016 et 17/04/2017,

Vu le procès-verbal du conseil municipal actant du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 01/12/2015,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision ont été achevées,

Considérant les pièces du dossier de projet de PLU,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'opter pour le nouveau régime juridique des PLU issu du décret susvisé,
- D'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision du PLU tel qu'annexés à la présente.

3°/ Vente de terrain (Délibération n°2018_07_23D)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un administré (M. HENON) qui se porte acquéreur des parcelles cadastrées AB11-AB12 d'environ 72 m² situées devant leur propriété allée des Plantières.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 80 €/m², tout en précisant que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs et sous réserve que les 2 propriétaires des parcelles voisines soient acheteurs.

Dès lors d'un désistement, les ventes seraient annulées.

4°/ Projet de transfert de l'école primaire au Grand Reims (Délibération n°2018_07_24D)

Monsieur le Maire informe du projet d'acte de transfert en pleine propriété de l'école primaire à la Communauté Urbaine du Grand Reims cadastrée AC53.

La cession sera consentie à titre gratuit. En cas de désaffectation de l'école primaire en vue d'une aliénation, la commune sera prioritaire et dans les mêmes conditions financières que l'acte précité.

L'école primaire fera l'objet d'une division cadastrale afin de conserver la propriété du logement communal et du cabinet infirmier.

Une servitude « réseau électrique » entre la future cantine scolaire et le logement communal sera à prévoir et la convention concernant la chaufferie commune aux 2 bâtiments sera conservée.

Après délibération le Conseil Municipal, n'appelle pas d'observation, et mandate Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à l'unanimité des présents.

5°/ Activités culturelles et sportives

Du fait du projet de la vente du centre culturel, les activités seront dispensées à compter du 10 septembre en Mairie, salle Marcel Lemaire.

6°/ Règlement intérieur (Délibération n°2018_07_25D)

Le conseil municipal fixe la tarification des activités pour la période 2018/2019 et accepte celle-ci à l'unanimité.

Il est à noter que le paiement des cotisations annuelles est payable en 3 fois.

Toute personne inscrite en début de saison, s'engage à l'année et paiera l'année complète même en cas d'abandon.

Il est toutefois possible d'assister à une séance d'initiation gratuite.

A l'exception des cours individuels, le minimum requis pour la pérennité de l'activité est de 8 personnes pour toutes les activités. Cependant, pour maintenir l'activité, le nombre de

participants pourra débiter avec 7 personnes et pas moins, alors le tarif sera évalué à la hausse selon une proratisation positive.

Pour toute inscription en cours d'année, le prix sera proratisé en fonction du nombre de semaines restant à courir jusqu'au 30 juin 2019.

Les activités pourront être transférées dans d'autres salles de la commune en cas de nécessité.

7°/ Tarification des activités culturelles et sportives (annexée à la délibération n°2018_07_25D)

**Tarification des activités sportives
pour 2018/2019 sur 32 séances**

Activités	Public concerné	Prix annuel
Gym douce	Plutôt retraité (cours de 1h15)	160 €
Gym éveil	Cours de 45 mn	136 €
Circuit training	Ados – Adultes (cours de 1h00)	160 €
Yoga	Ados – Adultes (cours de 1h15)	160 €

**Tarification de l'activité sophro relaxation
pour 2018/2019 sur 18 séances**

Sophro relaxation	Cours individuel de 1h00	108 €
-------------------	--------------------------	-------

**Tarification des activités musicales
pour 2018/2019 sur 32 séances**

Guitare	Cours individuel de 30 mn	560 €
Piano	Cours individuel de 30 mn	560 €

La mairie se réserve le droit de réviser le prix de l'activité en fonction du nombre d'adhérents.

8°/ Contrats des vacataires (Délibération n°2018_07_26D)

Afin de pourvoir aux activités sportives et culturelles de la Commune, il convient de procéder à la création de 4 postes de professeurs vacataires pour la saison 2018/2019 du 10 septembre 2018 au 6 juillet 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les 4 postes qui se décomposent comme suit : gym douce, guitare, piano, sophro-relaxation

9°/ Contrats des prestataires de services :

Délibérations n°2018_07_27D et n°2018_07_28D

Monsieur BADJIKA Julien propose une prestation CIRCUIT TRAINING, les jeudis, à raison de 32 séances d'1h00 ainsi que de la GYM EVEIL les mercredis, à raison de 32 séances de 45mn avec possibilité d'ouvrir un second cours suivant le nombre d'élèves du 10 septembre 2018 au 6 juillet 2019

Le prix de ses prestations sera facturé 30 € de l'heure.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

Délibération n°2018_07_29D

Madame GUILLEMOT Sandrine propose une prestation YOGA du 10 septembre 2018 au 6 juillet 2019, les lundis, à raison de 32 séances d'1h15.

Le prix de sa prestation sera facturé 32 € la séance d'une heure et quart.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

10°/Modification du contrat de travail

Suite à la fermeture imminente du centre culture, le problème se pose pour l'agent technique titulaire qui y travaille à raison de 11h00 par semaine.

Monsieur le Maire propose de réduire sa durée hebdomadaire de travail d'une heure par semaine.

Après concertation, le conseil municipal décide de reporter au mois d'octobre sa décision afin de pouvoir réétudier toutes les possibilités de reclassement.

11°/Convention CLIC (Délibération n°2018_07_30D)

Le CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique) du Nord Rémois est un service public de proximité gratuit, destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, leur entourage et aux professionnels médico-sociaux.

La convention triennale conclue avec eux arrive à expiration. Il est proposé au conseil de renouveler ce partenariat aux mêmes conditions et sur la base d'une subvention annuelle de 1 euro par an et par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce partenariat et mandate Monsieur le Maire à signer cette convention.

12°/Inscription sur monument aux morts (Délibération n°2018_07_31D)

Monsieur ZIOLKOWSKI, père de Kevin ZIOLKOWSKI, 1^{ère} classe, affecté au 40ème Régiment d'Artillerie de Suippes, décédé en Côte d'Ivoire le 25 juin 2004 en mission, souhaite voir inscrit sur le monument au mort de la commune de Saint-Thierry le nom de son fils. Celui-ci ayant passé une partie de son enfance sur la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de porter cette inscription sur le monument aux Morts communal.

Informations diverses

- Remerciements du Président du Club Notre Plaisir pour l'aide apportée pour le repas champêtre et à Christine VATAT, Adjointe, qui les a gratifié de sa venue,
- Fermeture de la trésorerie d'Hermonville au 31/12/2018,
- Madame la Sous-préfète a adressé un courrier à Monsieur le Préfet pour les parcelles insalubres cadastrées AB4 et AB5,
- Lecture de la délibération prise par Merfy de mise disposition de leur salle des fêtes pour le Club Notre Plaisir et du coût demandé,
- Lecture d'un courrier d'un riverain Chemin des Wardes qui soulève un problème de stationnement.

Tour de table :

Christophe MARTINET : vif succès pour la fête patronale et le feu d'artifice,

Régis CAMUS : la kermesse s'est bien passée et la nouvelle cantine vient d'être posée.

La séance est levée à 21h35

A. LEMAIRE	F. ANDRE Abs	F. BARON Abs	S. BLAS	R. CAMUS
E. CHAPPUT Abs	X. CHAPPUT	F. GETTEN	C. HATTERER	A. JANOT Abs
C. MARTINET	G. MESTRUDE	C. SARTORE	C. VATAT Abs	